Nom	Prenom	Structure	Directeur de thèse
ETTAHIRI	IMANE	ALELM	Pr. BOUZOUBAA Karim
OGBI	NOURA	ALELM	Pr. BOUZOUBAA Karim
REGRAGUI	EL MEHDI	ALELM	Pr. BOUZOUBAA Karim
BARDAN	AHMED	AMIPS	Pr. BERRADO Abdelaziz
FATAH	MERIEM	AMIPS	Pr. CHORFI Zoubida
KANBER	OUIAM	AMIPS	Pr. BERRADO Abdelaziz
RFIG	AMINE	AMIPS	Pr. BERRADO Abdelaziz
BISSA	AICHA	EASH	Pr. SEMLALI AOURAGH HASSANI Naoual
BOUKIDI	HAJAR	EASH	Pr. KHOMSI Driss
CHAENANE	SMAHANE	EASH	Pr. SEMLALI AOURAGH HASSANI Naoual
ES-SABRY	OTHMANE	EASH	Pr. SEMLALI AOURAGH HASSANI Naoual
GDALI	ISMAIL	EASH	Pr. KHOMSI Driss
HALLAOUI	HICHAM	EASH	Pr. KHOMSI Driss
REDA	HIBA	EASH	Pr. KHOMSI Driss
ZOUINE	LAMYAA	EASH	Pr. KHOMSI Driss
MAHROUG	RANIA	EASH	Pr. SEMLALI AOURAGH HASSANI Naoual
AITELHOUSSEINE	KAWTHAR	EMISYS	Pr. MOUNIR Hamid
AZIZI	IMANE	EMISYS	Pr. MOUNIR Hamid
BAKKAS	KENZA	EMISYS	Pr. MOUNIR Hamid
BELLOUT	FATIMA ZAHRA	EMISYS	Pr. ELATIFE Khalid
BENNANI	MOUATAZ BILLAH	EMISYS	Pr. ELATIFE Khalid
BOUAMAR	LOUAY	EMISYS	Pr. BOUDI El Mostapha
BOUHAFS	ADAM	EMISYS	Pr. MOUNIR Hamid
BOUMSSIL	FIRDAOUSS	EMISYS	Pr. MOUNIR Hamid
EL MEDDAI	MOHAMED IBRAHIM	EMISYS	Pr. BOUDI El Mostapha
EL MOUDANE	HOUDA	EMISYS	Pr. LAFDAILI Zakaria
ES-SAMLALI	KAOUTHAR	EMISYS	Pr. MOUNIR Hamid
HAMMI	JILALI	EMISYS	Pr. LAFDAILI Zakaria
HAMZAOUI	MOHAMED	EMISYS	Pr. ELATIFE Khalid
HANANE	SAAD	EMISYS	Pr. BOUDI El Mostapha
JARMIME	FATIMA-EZZAHRA	EMISYS	Pr. BOUDI El Mostapha
LAMINE	YOUNES	EMISYS	Pr. LAFDAILI Zakaria
LAMTARRAH	BASMA	EMISYS	Pr. MOUNIR Hamid
MOURID	WASSIM	EMISYS	Pr. BOUDI El Mostapha
OUDEBJI	ABDELALI	EMISYS	Pr. LAFDAILI Zakaria
OUHAMMAM	HALIMA	EMISYS	Pr. LAFDAILI Zakaria
TAOURA	AHMED	EMISYS	Pr. ELATIFE Khalid
TOUDI	SANAE	EMISYS	Pr. BOUDI El Mostapha
NASRY	ISSAM	EPTICAR	Pr. BENJELLOUN Khalid
ADARDOUR	CHAYMA	EREE&C	Pr. OUBRAHIM Zakarya
AHAJOUI	FATIMA-EZZAHRA	EREE&C	Pr. OUBRAHIM Zakarya
AMALOU	HAJAR	EREE&C	Pr. OUBRAHIM Zakarya
ATIF	ABDELADIM	EREE&C	Pr. OUASSAID Mohammed

Directrice Par Intérim
de l'E.M.I
Nouzha Lamdouar

Avenue Ibn Sina - B.P. 765 - Agdal - Rabat - Maroc • شارع ابن سينا، ص. ب. 765 أكدال - الرباط - المغرب
Tél. L.G. 05 37 68 71 50 : الهاتف • Fax : 05 37 77 88 53 الفاكس
Web : www.emi.ac.ma

Nom	Prenom	Structure	Directeur de thèse
CHOUKRI	LOUBNA	EREE&C	Pr. OUBRAHIM Zakarya
EL HACHMI	LAMIAE	EREE&C	Pr. ABBOU Ahmed
EL KASIMI	IHSSANE	EREE&C	Pr. OUBRAHIM Zakarya
EL KOULI	KHALID	EREE&C	Pr. ABBOU Ahmed
ELFILALI	ILIASS	EREE&C	Pr. OUASSAID Mohammed
ELJIRANI	ASMAA	EREE&C	Pr. OUBRAHIM Zakarya
FAKHREDDINE	WAHIBA	EREE&C	Pr. ABBOU Ahmed
GHANJAOUI	FATIMA ZAHRAE	EREE&C	Pr. ABBOU Ahmed
ID-OUCHIBANE	ABDELLATIF	EREE&C	Pr. ABBOU Ahmed
IMIRSID	CHAIMAE	EREE&C	Pr. ABBOU Ahmed
JAOUAL	MANAL	EREE&C	Pr. OUASSAID Mohammed
LAZRAK	MOHAMED YAHYA	EREE&C	Pr. ABBOU Ahmed
MARIALIZO	TATIANAH	EREE&C	Pr. OUASSAID Mohammed
MOUJANE	NISRINE	EREE&C	Pr. OUASSAID Mohammed
RAFIKI	FATIMA ZAHRA	EREE&C	Pr. OUASSAID Mohammed
SOUBHI	HOUDA	EREE&C	Pr. ABBOU Ahmed
OUDAA	MOHAMED ABDELLAHI	EREE&C	Pr. OUASSAID Mohammed
CHADEL	FATIMA EZZAHRA	ERG2ME	Pr. AIT ALI Mohamed El Amine
ELBAKRIMI	SANAA	ERG2ME	Pr. AIT ALI Mohamed El Amine
MORJANE	CHAWKI	ERG2ME	Pr. AIT ALI Mohamed El Amine
OULED BENTLE	FATIMA ZAHRAE	ERG2ME	Pr. AIT ALI Mohamed El Amine
ABIBI	HODA	ERSC	Pr. ADDAIM Adnane
AKRAM	NADIA	ERSC	Pr. BAH Slimane
AMENHAR	HIBA	ERSC	Pr. BAH Slimane
AOURDOU	MERYEM	ERSC	Pr. ANIBA Ghassane
BOBOT	IMRANE	ERSC	Pr. SEBGUI Marouane
CAMARA	MAMADOU	ERSC	Pr. BAH Slimane
CHERKAOUI DEKKAKI	KANZA	ERSC	Pr. BAH Slimane
DINARY	HIBA	ERSC	Pr. EL Abbadi Jamal
EL GARTI	CHAIMAE	ERSC	Pr. SEBGUI Marouane
SAYAD	ANAS	ERSC	Pr. SEBGUI Marouane
SIMPARA	MOHAMED EL BECHIR	ERSC	Pr. SEBGUI Marouane
STIKI	MARWANE	ERSC	Pr. BAH Slimane
YASSIF	SALWA	ERSC	Pr. BAH Slimane
BIHMIDINE	ISSAM	ERSC	Pr. BAH Slimane
KIBOU	BOUGRINE	ERSC	Pr. BAH Slimane
BOUJBIRI	ANISS	ERSC	Pr. ADDAIM Adnane
SALHAOUI	HAMZA	ERSC	Pr. SEBGUI Marouane
BELAIDI	MOURAD	ERSC	Pr. ANIBA Ghassane
ADRAOUI	JAMILA	GCC	Pr. JARACHI Oussama
ARROUZE	RIHABE	GCC	Pr. JARACHI Oussama
BENABDALLAH	KHAOULA	GCC	Pr. JARACHI Oussama
BOUCHRIHA	ISMAIL	GCC	Pr. JARACHI Oussama

Directrice Par Intérim
de l'E.M.I
Nouzha Lamdouar

Avenue Ibn Sina - B.P. 765 - Agdal - Rabat - Maroc • شارع ابن سينا، ص. ب. 765 أكدال - الرباط - المغرب
Tél. L.G. 05 37 68 71 50 :الهاتف • Fax : 05 37 77 88 53 الفاكس
Web : www.emi.ac.ma

Nom	Prenom	Structure	Directeur de thèse
BOUDI	WISSAL	GCC	Pr. EL BRAHMI Jamila
BOUNID	HATIM	GCC	Pr. JARACHI Oussama
CHETBI	JIHAD	GCC	Pr. EL BRAHMI Jamila
FASSI FEHRI	AYA	GCC	Pr. EL BRAHMI Jamila
MOUFAKKIR	ZINEB	GCC	Pr. EL BRAHMI Jamila
OUBARKA	NACER	GCC	Pr. EL BRAHMI Jamila
ZAHIR	SOMIA	GCC	Pr. MOULAY ABDELALI Hanane
AKRIM	HIBA	L3GIE	Pr. OUADIF Latifa
BAHAT	OUSSAMA	L3GIE	Pr. EL KASMI Sahar
SEBTI	Khaoula	L3GIE	Pr. BAHI Anas
BODDI	IBTISSAM	L3GIE	Pr. AKHSSAS Ahmed
BOUFRAOUI	INSAF	L3GIE	Pr. BAHI Anas
BOUHOUCH	ABDELHAMID	L3GIE	Pr. SOUFI Amine
BOUZENDAGA	SALWA	L3GIE	Pr. EL KASMI Sahar
EL GHARBAOUI	SOUAD	L3GIE	Pr. SOUFI Amine
EL KTAIBI	IKRAM	L3GIE	Pr. EL KASMI Sahar
EL OUIDAD	YASSMINE	L3GIE	Pr. BAHI Anas
ELHAJJAM	NOUHAILA	L3GIE	Pr. EL AHMADI Zakia
ETTOUHAMI	YOUSSEF	L3GIE	Pr. SOUFI Amine
FORSANI	BOUTAYNA	L3GIE	Pr. AKHSSAS Ahmed
IBN ELMANARY	LOUBNA	L3GIE	Pr. EL AHMADI Zakia
IDRISSI NAHIL	HAJAR	L3GIE	Pr. OUADIF Latifa
JRIRI	JIHANE	L3GIE	Pr. EL KASMI Sahar
KALIMOUN	KAOUTAR	L3GIE	Pr. EL KASMI Sahar
MAADADI	IHSSAN	L3GIE	Pr. AKHSSAS Ahmed
MAKRANE	MOHAMED	L3GIE	Pr. EL KASMI Sahar
NAZIH	BOUTHAINA	L3GIE	Pr. EL AHMADI Zakia
ZAHID	KHALIL	L3GIE	Pr. BAHI Anas
ZARAR	ISMAHANE	L3GIE	Pr. SOUFI Amine
NABGA	MARWANE	L3GIE	Pr. BAHI Anas
AIT AHMED	NOUHAILA	LASTIMI	Pr. BERBICHE Naoual
AMAZZAR	ANASS	LASTIMI	Pr. LAGUIDI Ahmed
AMMAR	DOUNIA	LASTIMI	Pr. LAHLOUH Ilyas
AMOKRANE	AYMAN	LASTIMI	Pr. DAHA EL BELGHITI Imane
ASKLOU	ABDESSAMAD	LASTIMI	Pr. SALBI Adil
ASSOURI	GHIZLANE	LASTIMI	Pr. ZAIM Mounia
ATEF	FATIMA EZZAHRA	LASTIMI	Pr. LAHLOUH Ilyas
BABAAZI	HIBA	LASTIMI	Pr. LAGUIDI Ahmed
BAIZI	KAMAR	LASTIMI	Pr. GUEROUATE Fatima
BARTA	OTHMANE	LASTIMI	Pr. EL AKKARY Ahmed
BAYAHIA	HAMZA	LASTIMI	Pr. AMMAR Adil
BAZGRA	KARIMA	LASTIMI	Pr. CHATER El Ayachi
BCHAIKER	ANAS	LASTIMI	Pr. ZAIM Mounia

Directrice Par Intérim
de l'E.M.I.
Nouzha Lamdouar

Avenue Ibn Sina - B.P. 765 - Agdal - Rabat - Maroc • شارع ابن سينا، ص. ب. 765 أكدال - الرباط - المغرب
Tél. L.G. 05 37 68 71 50 : الهاتف • Fax : 05 37 77 88 53 الفاكس
Web : www.emi.ac.ma

Nom	Prenom	Structure	Directeur de thèse
BELHAJJAME	DOUNIA	LASTIMI	Pr. LAHLOUH Ilyas
BELHMIDYA	MALAK	LASTIMI	Pr. EL AKKARY Ahmed
BELKNADEL	YOUSRA	LASTIMI	Pr. EL AKKARY Ahmed
BEN ALLA	OUISSAL	LASTIMI	Pr. SALBI Adil
BEN GANNOUNE	AMINA	LASTIMI	Pr. GUEROUATE Fatima
BEN KHALI	DOHA	LASTIMI	Pr. BALOUKI Youssef
BOUKHA	MINA	LASTIMI	Pr. HAMMOU El Hachmi
COULIBALY	ZOUMANA	LASTIMI	Pr. LAGUIDI Ahmed
DAROUACH	IKRAM	LASTIMI	Pr. DAHA EL BELGHITI Imane
DNIDEN	KHALID	LASTIMI	Pr. BALOUKI Youssef
EL AAJANI	IMANE	LASTIMI	Pr. BALOUKI Youssef
EL ATOUBI	NOUHAILA	LASTIMI	Pr. DAHA EL BELGHITI Imane
EL BIED	M'HAMED	LASTIMI	Pr. ABOUZAHIR Mohamed
EL KHOUDRI	TARIK	LASTIMI	Pr. AMMAR Adil
EL MIMOUNI	HAMZA	LASTIMI	Pr. DAHA EL BELGHITI Imane
ELAMRANI	MARIEM	LASTIMI	Pr. AMORI Mohammed
ENNACIRI	SARA	LASTIMI	Pr. LASFAR Abdelali
ESSAADI	ABDELLAH	LASTIMI	Pr. BOUGANSSA Issam
ESSAFI	RIM	LASTIMI	Pr. EL AKKARY Ahmed
EZAAKOUNI	SELMA	LASTIMI	Pr. GUEROUATE Fatima
HARRAK	HAFSA	LASTIMI	Pr. CHATER El Ayachi
IDRISSI MOUNADI	DOHA	LASTIMI	Pr. LAGUIDI Ahmed
JAI HASSANI AMRANI	SAFAE	LASTIMI	Pr. HAMMOU El Hachmi
KAAB	IMANE	LASTIMI	Pr. IDRISSI Said
KABIROU AMUSA	ABDOUL AMINE	LASTIMI	Pr. ABOUZAHIR Mohamed
KECHFI CHERKAOUI	FATIM EZZAHRA	LASTIMI	Pr. GUEROUATE Fatima
KHACHIA	KHADIJA	LASTIMI	Pr. BALOUKI Youssef
KHOUITIR	ANAS	LASTIMI	Pr. AMMAR Adil
LAHRACH	KHADIJA	LASTIMI	Pr. ZAIM Mounia
MADANI	HAMZA	LASTIMI	Pr. LASFAR Abdelali
MASSABIH	SALSABILE	LASTIMI	Pr. BOUGANSSA Issam
MEHDAOUI	AKRAM	LASTIMI	Pr. DAHA EL BELGHITI Imane
MOUKHLISSOUN	HAJAR	LASTIMI	Pr. LAHLOUH Ilyas
OUADIE	AYMANE	LASTIMI	Pr. DAHA EL BELGHITI Imane
OUAHBI	YOUNESSE	LASTIMI	Pr. ABDELALI Elmounadi
OUBAHA	BRAHIM	LASTIMI	Pr. LAGUIDI Ahmed
OULAHYANE	CHOROUK	LASTIMI	Pr. EL AKKARY Ahmed
QARQABI	AHMED TARIQ	LASTIMI	Pr. ZAIM Mounia
RACHDI	SARA	LASTIMI	Pr. LASFAR Abdelali
RACHID	MOHAMED	LASTIMI	Pr. BALOUKI Youssef
SABKI	MANAL	LASTIMI	Pr. BOUGANSSA Issam
SADEQ	MUSTAFA	LASTIMI	Pr. CHATER El Ayachi
SAMOUCHE	IMAD	LASTIMI	Pr. LAGUIDI Ahmed

Directrice Par Intérim
de l'E.M.I
Nouzha Lamdouar

Avenue Ibn Sina - B.P. 765 - Agdal - Rabat - Maroc • شارع ابن سينا، ص. ب. 765 أكدال - الرباط - المغرب
Tél. L.G. 05 37 68 71 50 :الهاتف • Fax : 05 37 77 88 53 الفاكس
Web : www.emi.ac.ma

Nom	Prenom	Structure	Directeur de thèse
SHIMI	IKRAME	LASTIMI	Pr. ZAIM Mounia
SOUNNI	ACHRAF	LASTIMI	Pr. LAHLOUH Ilyas
TAHIRI	SOUKAYNA	LASTIMI	Pr. HAMMOU El Hachmi
TOKE	CHEMS DOHA	LASTIMI	Pr. BOUGANSSA Issam
TOUATI	MARYAM	LASTIMI	Pr. IDRISSI Said
TOUZANI	HANANE	LASTIMI	Pr. SALBI Adil
ZIAT	SAFAE	LASTIMI	Pr. IDRISSI Said
ZOUITNI	HOUDA	LASTIMI	Pr. ABDELALI Elmounadi
ELMARS	HABIBA	LASTIMI	Pr. SALBI Adil
AbbouDI	ABDELLAH	LERMA	Pr. LAMRANI Youssef
ANTAR	ABDERREHMAN	LERMA	Pr. AZZAYANI Ayoub
AQITOUN	ABDELHAMID	LERMA	Pr. AZZAYANI Ayoub
GHAFOULI	MEHDI	LERMA	Pr. EL KARKRI Jaafar
HESSANI	JAD	LERMA	Pr. LAMRANI Youssef
MANSOURI	AISSAM	LERMA	Pr. LAMRANI Youssef
SOUARI	AISSAM	LERMA	Pr. TAKI Regragui
EL GHANNAMI	HOUNAIDA	LERMA	Pr. EL KARKRI Jaafar
AMRAN	FADWA	LGCE	Pr. MOHAMED Khamar
BOUFNICHEL	SALMA	LGCE	Pr. WICAL Cheikhi
EL ATTAR	ASMAE	LGCE	Pr. WICAL Cheikhi
KARIM	MOHAMMED	LGCE	Pr. NOUNAH Abderrahman
NAJIM	MOUNA	LGCE	Pr. EL JALIL Mounaim Halim
RAHMOUNI	NADA	LGCE	Pr. EL JALIL Mounaim Halim
BRITEL	Asmae	LGCE	Pr. EL JALIL Mounaim Halim
AMHAJJAR	AYMANE	LGCE	Pr. NOUNAH Abderrahman
KACHACH	WIJDANE	LGCE	Pr. NOUNAH Abderrahman
RYAHI	HOUDA	LGCE	Pr. ESSEDIYA Cherkaoui
BENBAH	ABDESSAMAD	MEAT	Pr. BYBI Abdelmajid
BENTHAMI	HAJAR	MEAT	Pr. LAAROUSSI Najma
BOURAKBA	FATIMA ZAHRA	MEAT	Pr. LAAROUSSI Najma
BOURZAH	KAOUTAR	MEAT	Pr. BYBI Abdelmajid
CHAABI	ISMAIL	MEAT	Pr. LAAROUSSI Najma
ELJEMLI	MERIEME	MEAT	Pr. BARTOUT Driss
HAMOCHI	SAFAA	MEAT	Pr. AMMAR Adil
OUARZAH	SOUKAINA	MEAT	Pr. BYBI Abdelmajid
RITAB	NOUHAILA	MEAT	Pr. HAJJI Amine
ZANDAR	YASSINE	MEAT	Pr. LAAROUSSI Najma
TAFALI	HIND	MEAT	Pr. BARTOUT Driss
BENRHANNOU	ILHAM	MOAD6	Pr. BENABDELJLIL Nadia
EL HANOUDI	MAHA	MOAD6	Pr. BENHLIMA Laila
ELHALI	AMINA	MOAD6	Pr. BENHLIMA Laila
JOUAMAI	RIM	MOAD6	Pr. BENHLIMA Laila
AKHENCHI	ASMAE	RIME	Pr. HASBI Abderrahim

Directrice Par Intérim
de l'E.M.I
Nouzha Lamdouar

Avenue Ibn Sina - B.P. 765 - Agdal - Rabat - Maroc • شارع ابن سينا، ص.ب. 765 أكدال - الرباط - المغرب
Tél. L.G. 05 37 68 71 50 :الهاتف • Fax : 05 37 77 88 53 الفاكس
Web : www.emi.ac.ma

Nom	Prenom	Structure	Directeur de thèse
ALAMI	SALMA	RIME	Pr. HASBI Abderrahim
ASSOURI	FATIMA	RIME	Pr. RETBI Asmaâ
BHAR	FAIÇAL	RIME	Pr. MAACH Abdelilah
BOUZAKRAOUI ALAOU	SOUAD	RIME	Pr. HASBI Abderrahim
DORHMI	NABIL	RIME	Pr. EL FADDOULI Nour-Eddine
ISMAILI	MARYAME	RIME	Pr. RETBI Asmaâ
KHADROUF	AHLAM	RIME	Pr. RETBI Asmaâ
LAFHIM	YASMINE	RIME	Pr. EL FADDOULI Nour-Eddine
MOUMOU	FATIMA ZAHRA	RIME	Pr. EL FADDOULI Nour-Eddine
OUCHRAA	OUMAYMA	RIME	Pr. EL FADDOULI Nour-Eddine
YAMNI	SALMA	RIME	Pr. HASBI Abderrahim
TINAKA	KIBALO JULES	RIME	Pr. EL FADDOULI Nour-Eddine
EL QADIRI	ILIAS	SIWEB	Pr. ANWAR Adil
FARID	IBRAHIM	SIWEB	Pr. ANWAR Adil
SOULIMANI	YOUSRA	SIWEB	Pr. ANWAR Adil
MADANI	MOHAMMED	TRE	Pr. CHERKAOUI Jennate
MOURADI	NADIA	TRE	Pr. CHERKAOUI Jennate
ABI	ASMAE	QSM	Pr. TOUAIHER Imane
ARBALOU	OTHMANE	QSM	Pr. TAIBI Saoudi
BAZZA	HIBA ALLAH	QSM	Pr. TOUAIHER Imane
BEN JELLOUN	CHAIMAE	QSM	Pr. MOUBACHIR Younes
BENNIS	CHAIMAE	QSM	Pr. MOUBACHIR Younes
EL ATTAOUI	AYOUB	QSM	Pr. MOUBACHIR Younes
FLIFLI	RACHIDA	QSM	Pr. TOUAIHER Imane
HAMR EL HANK	OUMAIMA	QSM	Pr. MOUBACHIR Younes
KHARMOUDY	DOUNIA	QSM	Pr. TOUAIHER Imane
KOUIFI	NABIL	QSM	Pr. TAIBI Saoudi
LAAGUIR	BRAHIM	QSM	Pr. TOUAIHER Imane
LEMJALLAD	HABIBA	QSM	Pr. TOUAIHER Imane
MADKOURI ZIDI	YASSINE	QSM	Pr. TAIBI Saoudi
OUARHIM	INASS	QSM	Pr. TOUAIHER Imane
AZZAL	WIAME	QSM	Pr. TOUAIHER Imane

Directrice Par Intérim
de l'E.M.I
Nouzha Lamdouar

Avenue Ibn Sina - B.P. 765 - Agdal - Rabat - Maroc • شارع ابن سينا، ص. ب. 765 أكدال - الرباط - المغرب
Tél. L.G. 05 37 68 71 50 : الهاتف • Fax : 05 37 77 88 53 الفاكس
Web : www.emi.ac.ma

جامعة محمد الخامس بالرباط
Université Mohammed V de Rabat

المدرسة المحمدية للمهندسين
Ecole Mohammadia d'Ingénieurs

Documents pour inscriptions en 1ère année de Doctorat
Année universitaire 2026-2027

1. **Récépissé de la pré-inscription en ligne sur la plate-forme de l'Université**
2. **Demande d'inscription manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de l'EMI**
3. **Un CV avec le CNE et l'Email du candidat (un email valide et actif)**
4. **Copie de l'un des diplômes suivants :**
   - **Ingénieur d'Etat**
   - **Master**
   - **Tout diplôme reconnu équivalent à «Ingénieur d'état » ou au « Master »**
5. **Equivalence de diplôme (le cas échéant)**
6. **Copie de la Licence pour les candidats titulaires du Master**
7. **Copie du Bac**
8. **Copie de la CIN**
9. **Pour les non-salariés, une Attestation de Non emploi délivrée par les autorités compétentes**
10. **Pour les fonctionnaires des établissements publics et semi-publics une Attestation de Salaire**
11. **Pour les employés du secteur privé, une Attestation de Salaire et une Attestation de la CNSS des déclarations des salaires**
12. **Reçu de paiement des frais d'inscription**
13. **Charte du doctorant dûment renseignée et signée par le candidat et par son directeur de thèse**

Paiement des frais d'inscription en Doctorat

Les frais d'inscription doivent être payés, après l'affichage de la liste des admis, par virement ou versement au compte bancaire de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs ouvert à la Trésorerie Générale du Royaume :

1. **N°: 310 810 1000024004022201 21 pour les non-salariés**
2. **N°: 310 810 1000024701997601 17 pour les salariés**

Royaume du Maroc
Université Mohammed V de Rabat

المملكة المغربية
جامعة محمد الخامس بالرباط

جامعة محمد الخامس بالرباط
Université Mohammed V de Rabat

Charte des thèses de l'Université Mohammed V de Rabat

Photo

Université Mohammed V de Rabat	
Etablissement de domiciliation de la formation doctorale	
Formation doctorale	
Structure de recherche d'accueil	
Nom et prénom du doctorant(e)	
Directeur de thèse Co-directeur de thèse	
Sujet de thèse	
Discipline/spécialité	
Mots clés	
Date de la 1ère inscription en thèse	
Code APOGEE	
Situation	O Etudiant O Salarié O Fonctionnaire O Etranger
Code Massa/CNE	

Version 19 juillet 2022

Cette charte a pour objet la formalisation d'un ensemble de règles et de principes ; elle définit les engagements réciproques du doctorant, de son directeur de thèse, du responsable de la Structure d'accueil et du responsable du CEDoc.

Ces engagements portent notamment sur :

A. Définition et durée de la thèse ;
B. Procédure du choix du sujet de la thèse ;
C. Conditions de travail nécessaires à l'avancement des travaux de recherche ;
D. Encadrement et le suivi ;
E. Droits et devoirs du (de la) doctorant(e) ;
F. Conditions et modalités de prorogation de la durée de la thèse ;
G. Aspects liés à la publication et à la valorisation de la thèse ;
H. Soutenance de thèse.

I. Diffusion en ligne de la thèse

A- Définition et durée de la thèse

Une thèse de doctorat est à la fois :
− Un exercice académique validé par l'obtention d'un diplôme universitaire ;
− Un document contenant des contributions scientifiques originales ;
− L'aboutissement d'un travail de recherche.
Elle doit aider le doctorant à définir son projet professionnel.

La préparation du doctorat dure trois ans. Cette durée peut être prorogée d'une année trois fois sous conditions prévues par l'article F.

B- Procédure du choix du sujet de la thèse

Le candidat dispose auprès du responsable du CEDoc d'une liste de sujets de recherche proposée par les Structures de recherche accréditées par l'Université adossées à la formation doctorale. Ces sujets doivent correspondre à la spécialité et/ou la discipline pour laquelle la formation doctorale a été accréditée.

Le choix du sujet repose sur l'accord librement consenti entre le doctorant et le directeur de thèse. Le sujet doit être faisable dans les délais réglementaires selon un rythme raisonnable et approprié et doit aboutir à la réalisation d'un travail original, formateur et de qualité.

Le doctorant et le directeur de thèse sont tenus de s'assurer, après consultation de la liste des thèses en cours et des thèses soutenues, du caractère original du sujet au moment du choix de celui-ci.

A cet effet, le doctorant reçoit à son inscription des précisions explicites sur le contexte de la thèse, la problématique du sujet et sa place dans les thématiques de la structure de recherche d'accueil.

Dans le cas d'un changement de sujet de thèse, le Directeur de thèse tient le doctorant au courant des conséquences notamment en termes des délais en vigueur pour la préparation de la thèse. Une demande accompagnée d'un avis motivé du directeur de la thèse doit être transmise par le doctorant au CEDoc qui statuera à ce propos.

Le changement du sujet de thèse doit être opéré pendant la deuxième année ; passé ce délai, aucun changement de sujet de thèse ne peut être autorisé, sauf dérogation du CEDoc.

C- Conditions de travail nécessaires à l'avancement des travaux de recherche

L'accord susmentionné porte également sur les conditions et les modalités requises pour la réalisation de la thèse, notamment les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation du travail, les ressources disponibles et les conditions de travail pour la préparation de la thèse.

D- Encadrement et suivi

1. **Directeur de thèse** : Le directeur de thèse est le premier responsable du travail de thèse. Il appartient obligatoirement à l'une des structures de recherche accréditées ; il est professeur de l'enseignement supérieur, professeur habilité ou professeur agrégé en médecine, pharmacie ou médecine dentaire.

Le directeur de thèse est notamment appelé à :

- Assurer l'encadrement scientifique du doctorant et à consacrer une part significative de son temps au suivi régulier de la progression du travail. Pour cela, il est nécessaire que le principe de rencontres régulières et fréquentes soit arrêté dès la première inscription ;
- Tenir le doctorant au courant des ressources éventuelles pour la préparation de sa thèse (allocation ministérielle de recherche, bourse régionale, bourse de coopération, etc.) ;
- Débattre avec le doctorant des orientations nouvelles qu'il pourrait prendre au vu des résultats atteints et l'informer des appréciations positives ou des objections et des critiques que son travail pourrait susciter ;
- Veiller à la formation du doctorant à la présentation et à la discussion de ses résultats. Des présentations orales doivent régulièrement être organisées ;
- Favoriser la valorisation du travail du doctorant par le biais de la participation aux manifestations scientifiques, de la publication dans des revues de qualité et le cas échéant le dépôt de brevets ou toute autre forme de valorisation ;
- Donner son autorisation pour la soutenance et proposer des rapporteurs et des membres du jury de soutenance.
- Valider la production scientifique du doctorant

Pour préserver sa disponibilité auprès du doctorant, un directeur de thèse ne peut encadrer simultanément qu'un nombre limité de doctorants : ce nombre est fixé à dix (10) sauf dérogation accordée au cas par cas par la commission des thèses du CEDoc;

L'encadrement d'une thèse doit être effectif et ne peut en aucun cas être délégué ;

En cas de décès, de maladie, de mutation ou de départ à la retraite du directeur de thèse, le responsable de la structure de recherche d'accueil devra proposer au doctorant un autre directeur de thèse ;

En cas de départ à la retraite, le responsable de la structure de recherche d'accueil, après avis du directeur de thèse, propose au doctorant un co-directeur de thèse appartenant à la structure de recherche. Il est professeur de l'enseignement supérieur, professeur habilité ou professeur agrégé en médecine, pharmacie ou médecine dentaire.

Les codirections peuvent être envisagées et autorisées après avis favorable de la commission des thèses du CEDoc concerné avec un maximum de 2 co-directeurs de thèse ;

Les cotutelles de thèse doivent faire l'objet d'une convention approuvée par la Présidence de l'Université.

2. **Responsable de la structure de recherche d'accueil :** Le responsable de la structure de recherche d'accueil arrête une liste de sujets de recherche et cosigne la charte de thèse. Il donne son avis sur les dérogations et les soutenances.

Il est également chargé de veiller à l'intégration du doctorant au sein de la structure de recherche et de lui préciser ses droits et ses devoirs au sein de la structure.

3. **Responsable du Centre d'Etudes Doctorales :** le responsable du CEDoc intervient pour :

- Donner son avis sur les inscriptions en thèse, les réinscriptions et les dérogations quand une situation particulière l'exige ;
- Valider l'octroi des bourses doctorales nationales et internationales proposé par la commission des thèses selon des critères prédéfinis;
- Valider le choix des rapporteurs de thèses et les membres du jury de soutenance proposé par le directeur de thèse ;
- Donner son avis pour l'autorisation de la soutenance de thèse dans un délai d'un mois de la réception d'un dossier.

Il se charge également de s'assurer du respect des dispositions de la charte validée par l'Université et prend toutes les mesures nécessaires en tant que médiateur en vue de la conciliation, en cas de divergences entre les parties concernées ainsi que le règlement des différends relatifs au déroulement de la thèse.

E- Droits et devoirs du (de la) doctorant (e)

Le doctorant a droit à un encadrement personnalisé de la part de son directeur de thèse.

Il est également tenu de :

- Remettre à son directeur autant de notes d'étape qu'en requiert son sujet et à présenter ses travaux dans les séminaires de la structure de recherche d'accueil et du CEDoc ;

- Prendre part, en plus des formations doctorales transversales obligatoires prévues, à toute autre formation et activité programmée par le CEDoc et par la structure de recherche d'accueil ;
- Faire preuve d'assiduité et de ponctualité ;
- Renouveler chaque année son inscription en élaborant un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux et activités scientifiques (publications, participation à des congrès, difficultés rencontrées, etc.) et un calendrier des étapes à venir pour les années suivantes ;
- Respecter scrupuleusement les règles de confidentialité relatives aux méthodes, protocoles et résultats de sa recherche et ne les communiquer ni oralement, ni par écrit, que sur autorisation de son directeur de thèse ;
- Faire bon usage des moyens mis à sa disposition pour mener à bien ses recherches (équipements, matériel informatique, documentation, etc.) ;
- Tenir à jour son livret du doctorant
- Sous peine de sanctions, le doctorant doit se conformer aux règlements du CEDoc ; il est tenu également de respecter les règles de la vie collective de la structure de recherche d'accueil et de la déontologie scientifique, notamment en ce qui concerne la propriété intellectuelle.

  A cet effet, le doctorant est tenu de soumettre son mémoire de thèse à un outil/logiciel anti plagiat et de joindre à son dossier de soutenance le rapport d'analyse généré ;

- Soumettre sa production scientifique : articles, brevets ou autre à l'accord préalable du Directeur de thèse

- Respecter le règlement intérieur de la structure de recherche qui l'héberge.

Il s'engage également à la fin de :

- **la 1ère année à :**

- Présenter devant une commission au sein de la structure de recherche l'état de l'art, l'analyse de la bibliographie et les voies de prospection dégagées ;

-Valider les modules transversaux obligatoires programmés ;

-Présenter un rapport détaillé sur l'état d'avancement de ses travaux de recherche, validé par son directeur de thèse.

- **la 2ème année à :**

-Présenter l'état d'avancement des voies dégagées précédemment ;

- Participer aux différentes journées thématiques organisées par le CEDoc et la structure de recherche;

-Valider les modules transversaux obligatoires programmés ;

- Présenter un rapport détaillé sur l'état d'avancement de ses travaux de recherche, validé par son directeur de thèse.

Durant la 3ème année, le doctorant est tenu de :

-Participer aux différentes journées thématiques organisées par le CEDoc et la structure de recherche;

Et à la fin de la 3ème année :

-Avoir validé l'ensemble des modules de formations transversales obligatoires ;

-Avoir présenté, le cas échéant, une demande de dérogation pour une inscription supplémentaire, appuyée d'un rapport justificatif validé par son directeur de thèse et par le chef de l'établissement d'accueil de la formation doctorale concernée.

F- Conditions et modalités de prorogation de la durée de la thèse

Les autorisations de dérogation sont accordées par le chef de l'établissement de domiciliation de la formation doctorale, sur proposition du responsable du CEDoc, après avis du directeur de thèse.

La présentation de la demande d'une première année de dérogation (**quatrième année de thèse**) est conditionnée par :

- Validation de l'ensemble des modules de formations complémentaires prévues par le CEDoc ;
- Publication d'au moins un article scientifique ;
- Présentation d'un rapport détaillé des différentes activités scientifiques réalisées par le doctorant (participation à des manifestations scientifiques, présentation de communications scientifiques, etc.)

La présentation de la demande d'une deuxième année de dérogation (**cinquième année de thèse**) est conditionnée par :

- Publication d'au moins un article scientifique indexé selon la section G ;
- Présentation d'un rapport détaillé et motivé de la demande de dérogation ;
- Justification d'au moins une participation à une manifestation scientifique ;
- Pré-soutenance de thèse en présence d'une commission constituée de trois professeurs de l'enseignement supérieur, professeurs agrégés ou professeurs habilités désignés par le chef de l'établissement concerné sur proposition du directeur de thèse et avis du directeur du CEDoc.

La présentation de la demande d'une troisième année de dérogation (**sixième année de thèse**) est conditionnée par :

- Publication au moins de deux articles scientifiques indexés selon la section G ;
- Présentation du plan du mémoire de thèse ainsi que la liste des publications en cours ou en attente de validation
- Présentation d'un rapport détaillé comprenant essentiellement les principales activités scientifiques réalisées par le doctorant ainsi qu'un échéancier des activités programmées pour la dernière année et une date approximative de soutenance.

G- Publication et valorisation de la thèse

La qualité et l'impact d'une thèse se mesure à travers les publications, les brevets, la création de startups et les rapports industriels tirés du travail. Le directeur de thèse doit s'efforcer de faciliter la parution et valider les travaux du doctorant.

L'acceptation de soutenance s'appuie sur la production scientifique du doctorant comme premier auteur selon le domaine.

1- **Pour les domaines « Sciences, Technologies et Ingénierie » et « Sciences de la Santé »** : au moins deux articles dans des revues indexées Scopus ou Web of Science dont un article dans une revue avec facteur d'impact JCR.
2- **Pour les domaines « Sciences Humaines et sociales, Sciences de l'Education et des Langues » ; « Droit et Sciences Politiques » et « Economie et Gestion »** :

    a. au moins deux articles dans des revues indexées dans des bases de données comme CAIRN, JSTOR, PROQUEST, EBSCO ou PERSEE ou dans des revues dont la liste est fixée par le Conseil d'Université et qui dispose d'un comité scientifique et éditorial international avec peer review, ou bien,

    b. un article dans une revue indexée Scopus ou Web of Science.

Pour être comptabilisée, la production susmentionnée doit obligatoirement mentionner l'appartenance du doctorant à l'Université Mohammed V de Rabat, conformément aux trois types d'affiliation suivants : "جامعة محمد الخامس بالرباط"، "", Université Mohammed V de Rabat" ou "Mohammed V University in Rabat" et d'autre part, cette production doit s'inscrire dans le cadre du sujet de thèse et pendant la durée de thèse.

Le dépôt d'un brevet d'invention auprès de l'Office Marocain de la Propriété Intellectuelle et Commerciale (OMPIC) équivaut à la publication d'un article à condition :

- Que le brevet soit déposé au nom de l'Université ;
- Que le nom du doctorant figure parmi les inventeurs ;
- Que le brevet s'inscrive dans le cadre du sujet de thèse ;
- Que le brevet soit délivré ou que le rapport préliminaire soit positif et reconnaissant un degré d'inventivité

Il est à noter qu'un seul brevet pourra être considéré équivalent à un article scientifique.

H- Soutenance de thèse

Lorsque le directeur de thèse juge que le travail de recherche réalisé est conséquent et peut être défendu devant un jury de soutenance de thèse, le doctorant peut alors déposer un dossier de soutenance. Les conditions relatives à la production scientifique et aux formations transversales doivent également être vérifiées.

L'accord du directeur de thèse se fait sous la forme d'un rapport motivé expliquant l'originalité du travail et donnant son accord à la soutenance.

L'octroi de l'autorisation de soutenance ne peut être accordée qu'après l'achèvement du doctorant de trois années universitaires complètes.

Cette autorisation de soutenance est accordée par le CEDoc, sur proposition du chef de l'établissement de domiciliation de la formation doctorale après avis du directeur de thèse.

Composition du dossier de demande de soutenance :

- *Rapport motivé du directeur de thèse ;*
- *Copie du mémoire de thèse ;*
- *Copie des publications et éventuellement des brevets d'invention ;*
- *Attestation de validation des modules transversaux ;*
- *Rapport du logiciel anti plagiat adopté par l'université ;*
- *CV détaillé mettant l'accent sur les activités réalisées pendant la durée de la thèse ;*
- *Livret du doctorant contenant les attestations justifiants le suivi et la validation des formations complémentaires, les séminaires et les conférences etc. ;*
- *Autorisation de diffusion de la thèse auprès de l'Institut Marocain de l'Information Scientifique et Technique signée par le directeur de thèse et le doctorant*.

I- Diffusion en ligne de la thèse

Après la soutenance de thèse et l'admission, l'Université est autorisée à diffuser la thèse en ligne et à la mettre à la disposition de l'Institut Marocain de l'Information Scientifique et Technique, sauf demande écrite explicative justifiant des motifs, adressée par le directeur de thèse et approuvée par le CEDOC.

Signature du doctorant

Signature du directeur de thèse

Signature du responsable de la structure de recherche d'accueil

Signature du directeur du CEDOC